



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21065846



20 MAI 2021

Greffe

N° d'entreprise : 0671 735 787

Nom

(en entier) : OGER GRAPHISTE

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue Vallée des Saules, 81 à 4624 FLERON

Objet de l'acte : DEMISSION - NOMINATION - POUVOIRS

L'Assemblée générale extraordinaire du 01/03/2021 prend acte de la démission en tant qu'administrateur avec effet au 1^{er} mars 2021, de Madame Anne MAYON.

Par vote spécial et distinct, la décharge lui est accordée à l'unanimité pour toute la durée de son mandat.

L'Assemblée générale extraordinaire nomme en tant qu'administrateur, avec effet au 1^{er} mars 2021, la SRL IMPRIM MANAGEMENT (BCE 0563.481.017), ayant son siège social situé rue de Mesch, 44 à 3790 FOURONS.

Le représentant permanent pour ce mandat est Monsieur Jean-Marc BRISBOIS.

Le mandat est rémunéré et à durée indéterminée.

Cette même Assemblée générale désigne comme mandataire spécial la SRL VJP Experts Comptables, représentée par un de ses associés, ayant son siège Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG, et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités prévues par le Code des Sociétés et Associations, relatives aux dépôts auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises. De plus, l'Assemblée générale charge la SRL VJP Experts Comptables d'effectuer toutes autres formalités de publicités qui n'émaneraient pas du Code des Sociétés et Associations (registre UBO, eStox). La SRL VJP Experts Comptables ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 01/03/2021 est joint à la présente publication.

Jean-Marc BRISBOIS,
Président.

MONITEUR BELGE

28-05-2021

BELGISCH STAATSBLAAD

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).